

# QUIZZ'RUE

Le petit questionnaire sur les arts de la rue !

**1. Quel est minimum le coût de cession d'un spectacle de rue comprenant 3 artistes ?**

- a - 300 euros
- b - 600 euros
- c - 1 200 euros

**2. A combien de temps de travail équivaut un cachet\* ? (\*la paie d'un artiste pour une représentation)**

- a - entre 30 min et 1h30
- b - 3 heures
- c - 12 heures

**3. Pour ce cachet, quel est le salaire net moyen pour un comédien ou technicien à l'issue de la représentation ?**

- a - entre 110 et 150 euros.
- b - entre 410 et 450 euros.
- c - rien, car le salaire d'un intermittent est étalé sur l'année.

**4. Un spectacle peut-il être programmé gratuitement ?**

- a - oui, car c'est Pôle Emploi qui rémunère les intermittents.
- b - oui, il suffit de programmer le spectacle un jour où l'artiste ne touche pas son cachet.
- c - non, une représentation est obligatoirement déclarée, et l'artiste doit donc être rémunéré.

**5. Quand devient-on intermittent ?**

- a - lorsque le spectacle vivant occupe 50% de l'emploi du temps d'un technicien ou d'un comédien.
- b - lorsqu'un artiste ou technicien du spectacle déclare au moins 507 heures de travail dans une période de 12 mois auprès de Pôle Emploi.
- c - lorsqu'un artiste ou technicien peut arrêter son vrai travail pour les besoins d'une création ou d'une tournée.

**6. D'ailleurs, que fait un comédien en dehors des représentations ?**

- a - il a le temps d'avoir un emploi à côté, en général en 25 heures semaine.
- b - il a le loisir de partir régulièrement en vacances, puisque Pôle Emploi prend en charge son salaire.
- c - il peut être en création, répétition, faire des ateliers, prendre des rendez-vous professionnels auprès des programmeurs, des institutions, faire des formations, remplir des demandes de subventions, gérer la diffusion et la production des spectacles, etc.

**7. Qu'est-ce qu'une programmation IN et OFF ?**

- a - le IN comprend les spectacles achetés et le OFF les spectacles non-rémunérés par les structures.
- b - le IN comprend les spectacles professionnels et le OFF les spectacles amateurs.
- c - le IN se joue en intérieur et le OFF en extérieur.
- d - le IN comprend les spectacles issus du festival d'Avignon et le OFF les spectacles de toute autre ville.

**8. Une compagnie d'art de rue peut-elle jouer n'importe où lorsqu'elle le souhaite ?**

- a - bien sûr, l'espace public est ouvert à tous !
- b - comme elle veut, mais sans contrat une compagnie professionnelle serait dans l'illégalité.
- c - oui, mais selon quelques critères précis (laisser la circulation libre, ne pas faire d'entrée payante, avoir une jauge maximale de 300 personnes...)

**9. A quoi sert « le chapeau » ?**

- a - à se protéger des intempéries.
- b - à faire rentrer un peu d'argent dans la compagnie quand elle vient jouer à ses frais, ou pour un festival qui reçoit peu de subventions.
- c - à sensibiliser les spectateurs sur le quotidien des sans-abris et mendiants.
- d - le chapeau ayant reçu le plus d'argent désigne la meilleure compagnie d'un festival, qui gagne un prix.

**10. A quoi sert un lieu de résidence pour les artistes ?**

- a - c'est un lieu pour héberger les artistes pendant les festivals.
- b - c'est un lieu de soutien à la création artistique, avec une mise à disposition d'espaces et de matériels.
- c - c'est un type d'habitation à bas coût géré par Pôle Emploi, adapté aux revenus des intermittents.

**11. Quelle est la mission d'un(e) chargé(e) de production/diffusion ?**

- a - accompagner les projets artistiques de compagnies (vente des spectacles, recherche de partenaires financiers, de résidences, coordination des équipes, développer les actions de territoire...)
- b - imprimer et diffuser les tracts/affiches des spectacles sur les festivals ou lieux de représentation.
- c - produire les artistes sur les lieux connus et diffuser les spectacles sur les médias et réseaux sociaux.

**12. Alors, c'est quoi un artiste de rue ?**

- a - un artiste qui privilégie la proximité avec le public et s'inspire de l'espace public pour créer.
- b - la rue est le passage obligatoire pour tout artiste qui souhaite jouer dans les théâtres.
- c - un artiste qui choisit la période mai-septembre pour faire ses heures de travail obligatoires.

**13. La FAREST, ça sert à quoi ?**

- a - sensibiliser les publics et donner une meilleure visibilité au réseau des arts de la rue sur le territoire Grand Est et Bourgogne Franche-Comté.
- b - permettre un accompagnement sur les problématiques sécuritaires dans l'espace public.
- c - favoriser les rencontres et dialogues entre tous les acteurs professionnels dans le domaine des arts de la rue et de la création dans l'espace public.

*Merci pour votre participation !!*

*Pour aller plus loin dans la connaissance des arts de la rue,  
n'oubliez pas de repartir avec la brochure de réponses du Quizz'rue !*

*A bientôt dans la rue,  
l'équipe de la FAREST, fédération des arts de la rue en Bourgogne Franche-Comté et Grand Est.*